

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ***Demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et du Département de l'Ain pour le programme de travaux d'archives 2026 (7.5)***

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gex de valoriser son patrimoine par le biais de ses archives,

CONSIDÉRANT La proposition d'intervention de Cindy Landry EIRL de restauration du fonds d'archives de Gex – travaux 2026 (devis n° D212025),

CONSIDÉRANT La proposition d'intervention de la Société Editions 3dVISION – Anthony Pinto, pour l'analyse scientifique du fonds moderne de plus de cent ans (1790 – 1920) – phase 5 (devis n° 11022191) ainsi que la numérisation des archives modernes de plus de cent ans (1790 – 1920), tranche 3 (devis n° 11022192),

DÉCIDE

✚ **DE FAIRE RÉALISER** la restauration du fonds d'archives de Gex – travaux 2026, l'analyse scientifique du fonds moderne de plus de cent ans (1790 – 1920) – phase 5 ainsi que la numérisation des archives modernes de plus de cent ans (1790 – 1920), tranche 3 selon les devis susmentionnés d'un montant global de 32 303 euros HT, soit 38 763,60 euros TTC,

✚ **DE SOLLICITER** une subvention :

- auprès du Département de l'Ain pour la partie restauration, d'un montant de 4 941€ ;
- auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'un montant de 11 317 € ;
- auprès de tout autre organisme, notamment la fondation du Patrimoine.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 novembre 2025

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 10 novembre 2025, publiée sur le site internet de la ville le 10 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20251107-2025_198_DEC-DE

